



CEA/BSR-AC

# CEA/BSR-AC INFOS

“Le partenaire privilégié de l'intégration en Afrique Centrale”

Numéro 009 d'avril à juin 2007

Une publication du Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale de la CEA

## CIE 2007: pour une croissance accompagnée d'une redistribution des revenus



- ◆ Libreville a abrité du 16 au 17 avril 2007 la vingt cinquième réunion du Comité Intergouvernemental d'Experts de la sous-région sur le thème « *croissance, pauvreté et redistribution des revenus* ». Les experts présents à cette rencontre ont examiné la situation économique générale de l'Afrique Centrale et les avancées du processus d'intégration régionale. [P. 3](#)

### Transport en Afrique Centrale

Le rapport final de priorisation des projets du PDCT-AC a été adopté à Libreville par la réunion Ad Hoc du groupe d'experts en travaux publics et transports [P. 4](#)

### TIC & lutte contre le chômage

Lancement du projet e-Emploi à Brazzaville [P. 5](#)

### Gouvernance

Rôle des institutions traditionnelles dans la bonne gouvernance en Afrique Centrale [P. 6](#)

### Intégration régionale

De l'intégration physique de l'espace Afrique Centrale: *cas des infrastructures de transport* [P. 7](#)

Edition disponible en ligne sur le site web du Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale de la CEA

<http://www.uneca.org/fr/sro/ac/>

## EDITORIAL

**A**u cours des deux dernières années, les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ont enregistré une croissance économique soutenue, résultant principalement d'une conjoncture économique mondiale favorable et de l'effet cumulatif des années de réforme. Le taux de croissance du PIB réel pour l'agrégat CEEAC a été de 8,6% en 2005 et de 6,8% en 2006, contre respectivement 6% et 5,4% pour l'ensemble de l'Afrique Subsaharienne. Cette bonne performance s'est accompagnée d'une bonne tenue des autres indicateurs macroéconomiques.

Le taux moyen d'inflation est passé de 9,6% en 2005 à 7,1% en 2006 en dépit de la reprise des pressions inflationnistes en zone CEMAC. Du côté des finances publiques, on observe une amélioration dans les pays bénéficiant de la manne pétrolière avec un afflux d'importantes recettes. La progression du prix du pétrole a déterminé une amélioration significative des termes de l'échange des pays exportateurs. En revanche, les pays importateurs ont dû faire face à des fluctuations des termes de l'échange beaucoup moins favorables.

Les perspectives pour 2007 en zone CEEAC laissent entrevoir un horizon encore plus optimiste. La croissance du PIB par tête devrait s'élever au niveau record de plus de 12% et l'inflation devrait tomber en dessous du niveau de 2006.

Mais ce panorama, si positif soit-il, n'arrive pas à cacher la fragilité de la sous-région d'une part, et les contrastes qui y existent d'autre part. En effet, les économies de la zone CEEAC restent dans l'ensemble assez vulnérables, les pays étant généralement très exposés aux chocs des prix internationaux, du fait de leurs structures productives et de leurs exportations peu diversifiées. Par ailleurs, de nombreux pays ont des taux de croissance de loin inférieurs à ceux qu'il faudrait pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Dans certains cas,

la croissance est même paradoxale : elle ne se traduit ni par une création d'emplois ni par une réduction significative de la pauvreté. L'incapacité de la croissance à entraîner une réduction de la pauvreté peut alors être la conséquence du manque de redistribution, ce qui soulève la question de la « *structure* » ou de la « *nature* » du processus de croissance.

C'est la raison pour laquelle l'édition 2007 des Economies de l'Afrique centrale a choisi pour thème : *Croissance, pauvreté et inégalités : évidence empirique et leçons à tirer pour les pays de l'Afrique Centrale*. Cette réflexion est un examen en profondeur de la pauvreté qui montre le rôle des interactions entre croissance et inégalités d'une part et propose de nombreuses recommandations en vue de promouvoir la diversification des structures productives et le renforcement du cadre de coopération sous-régionale d'autre part.

En ce qui concerne l'état d'avancement du processus d'intégration sous-régionale on constate des évolutions positives avec notamment la finalisation de l'exercice de priorisation du PDCT-AC et des études de faisabilité des projets énergétiques. De même, les instruments de la politique communautaire en matière de paix et sécurité commencent à se mettre en place avec l'appui de l'Union Européenne. Quelques actions majeures sont préconisées sur le court terme, au plan juridique, financier et institutionnel pour donner une nouvelle impulsion à la dynamique communautaire, et plus de réalité à l'ambition affichée de construire un espace économique intégré en zone CEEAC, passerelle obligée pour une bonne insertion de la région dans l'économie mondiale.

**Mamadou Hachim Koumaré**

**Directeur de la CEA/BSR-AC**



CEA/BSR-AC

**CEA/BSR-AC INFOS**

« Le partenaire privilégié de l'intégration en Afrique Centrale »

**Directeur de publication:** Mamadou Hachim KOUMARE

**Equipe de rédaction:** Abdoul KANE, Anne Marie BAKYONO, Fabrizio CARMIGNANI, Tidjani CHETIMA, Désiré AVOM, Fatoumata DIAKHITE, Mamadou BAL, Bertrand TACHAGO

**Conception et Réalisation:** Bertrand TACHAGO

Numéro 009 d'avril à juin 2007

Une publication du Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale de la CEA

**Contact**

**Tél:** +237 22 23 14 61 / 22 22 08 61 / 22 22 08 56

**Fax:** +237 22 23 31 85

**B.P. 14935 Yaoundé, Cameroun**

**Email:** sroca@uneca.org

## REUNION STATUTAIRE

# CIE 2007: pour une croissance accompagnée d'une redistribution des revenus



S.E. Célestin Bayogha Nembé, Ministre délégué à la Planification de la République Gabonaise, ouvrant les travaux du CIE

**L**e Comité Intergouvernemental d'Experts du Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique a tenue à Libreville (Gabon), du 16 au 17 avril 2007, sa vingt-cinquième session sous le thème : « *Croissance, pauvreté et redistribution des revenus* ». Cette rencontre organisée par la CEA/BSR-AC en partenariat avec le Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement de la République Gabonaise avait pour objectifs entre autres, d'examiner l'évolution socio-économique, l'état d'avancement du processus d'intégration régionale, l'état de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), l'état de mise en œuvre du programme de travail 2006-2007 de la CEA/BSR-AC; et de faire des recommandations relatives aux activités restantes de 2007 et à celles de 2008-2009. Ainsi, environ quatre vingt experts, représentant les Ministères chargés de la planification du développement, des finances, des transports et travaux publics et de la promotion de la femme, les Communautés Economiques Régionales, les organisations et institutions sous-régionales et internationales, les Agences du Système des Nations Unies, les organisations du secteur privé et de la société civile ont pris part à cette réunion.

Au cours des travaux, les experts ont noté une très forte dépendance des pays de l'Afrique centrale à l'égard d'un nombre limité de produits d'exportation dont le pétrole et la faible diversification des structures productives. Par conséquent, les Etats de la sous-région devront poursuivre et intensifier les politiques de diversification de leurs économies et de valorisation des produits de base dans le cadre du processus d'intégration régionale. Cependant, il est important

pour les décideurs de politique économique des Etats de la sous-région de faire de la lutte contre la pauvreté non seulement leur objectif principal mais également leur préoccupation prioritaire afin que la croissance économique s'accompagne de mesures de redistribution des revenus pouvant conduire à un recul plus étendu de la pauvreté dans le but final de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La rencontre de Libreville a également donné l'occasion aux experts de constater que la mise en œuvre du Tarif Préférentiel Généralisé TPG/CEMAC a permis un accroissement des échanges intra-communautaires entre 1995 et 2004. Toutefois, compte tenu de sa masse critique, une mise en œuvre rapide de la zone de libre échange de la CEEAC qui offre de plus grandes opportunités d'échanges serait salutaire et, à cet effet, les pouvoirs publics devront apporter un soutien plus actif au secteur privé pour une optimisation du marché régional.

Par ailleurs, le non fonctionnement des mécanismes compensatoires des deux Communautés Economiques Régionales CEEAC et CEMAC, la prolifération des déclassifications tarifaires unilatérales par rapport au TEC/CEMAC, l'absence de progrès tangibles en matière de libre circulation des personnes et un niveau insuffisant d'appropriation des instruments communautaires par les administrations nationales et le grand public sont de grands freins au processus d'intégration régionale en Afrique Centrale. Cependant, afin d'éviter de commettre des préjudices graves audit processus, la pleine application de la CCI et de la TCI par tous les Etats membres, la dotation en capital des Fonds régionaux FODEC/CEMAC et FCD/CEEAC, la poursuite du processus d'harmonisation des programmes et instruments de la CEEAC et de la CEMAC ainsi que l'application de la libre circulation des personnes sont des actions à mettre en œuvre aussi vite que possible.

### *Produits de base et développement de la sous-région*

Au terme des travaux du CIE, dernière rencontre du genre suite à la décision de la Conférence des Ministres de la CEA d'organiser des Conférences Ministérielles sous régionales, les experts ont retenu le thème « *Rôle des produits de base dans le développement des pays de la sous-région* » pour l'édition 2008 de « *Les économies de l'Afrique Centrale* ». Cette publication prendra également en compte des textes ayant trait au partenariat Chine – Afrique centrale.

## ACTIVITES SECTORIELLES

# Transport: le rapport final de priorisation des projets du PDCT-AC a été adopté

**L**a ville de Libreville (Gabon) a accueilli du 18 au 22 juin 2007, trois réunions successives dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale (PDCT-AC). Il s'agit notamment des réunions des deux instances de suivi de la mise en œuvre du PDCT-AC et de la conférence des ministres de l'Afrique centrale en charge des transports et des travaux publics. Elles font suite à la quatrième réunion du groupe ad hoc d'experts en transport et travaux publics de l'Afrique centrale organisée par le Bureau Sous Régional pour l'Afrique Centrale de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA/BSR-AC) toujours à Libreville les 18 et 19 avril 2007.



Une vue des experts en travaux publics et transports présents à Libreville

Ainsi, les membres du Comité Opérationnel de suivi (COS) composé des responsables des quatre institutions que sont la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) assurant la présidence, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et le Bureau Sous Régional pour l'Afrique Centrale de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA/BSR-AC) ont tenu leur troisième réunion au siège de la CEEAC le 18 juin 2007 pour:

- ♦ examiner les conclusions et recommandations de la réunion du groupe ad hoc d'experts sur le rapport final de l'étude de priorisation des projets du PDCT-AC et la mise en place du Système d'Information Géographique (SIG) réalisés par le BSR-AC ;
- ♦ finaliser les mécanismes de gestion et d'exécution du budget de fonctionnement du COS et
- ♦ actualiser la feuille de route de mise en œuvre du PDCT-AC jusqu'à l'organisation de la première table ronde des bailleurs de fonds sur le financement des projets prioritaires du PDCT-AC.

Le COS a recommandé que le rapport final sur l'étude de priorisation des projets du PDCT-AC qui a été examiné par les experts les 18 et 19 avril 2007 à Libreville soit adopté par la conférence des ministres et que par souci d'efficacité dans la mobilisation des ressources financières, les efforts soient concentrés sur une première tranche de 55 projets prioritaires sur l'ensemble des 303 que contient le PDCT-AC. Une mise en ligne du Système d'Information Géographique par la CEA a aussi été décidée pour une large diffusion. Dans la feuille de route qu'il a établi le COS propose

que la table ronde des bailleurs de fonds prévue pour le mois de juin 2008 soit convoquée conjointement par le président du CMS et celui du Bureau Régional de la Coordination du NEPAD en Afrique Centrale et que les documents y relatifs soient envoyés aux parties prenantes, conjointement par les responsables de la CEEAC et de la CEMAC.

Le président du COS a porté à la connaissance des participants, les dépenses réalisées en 2006 par chaque institution membre pour le fonctionnement

du Comité. Ainsi, la BDEAC a engagé la somme de 53.850.197 Frs tandis que la CEEAC a dépensé 19.004.642 Frs, la CEMAC 11.590.600 et la CEA/BSR-AC 71.500.000 Frs. Les quatre institutions se sont engagées à renforcer leur soutien à la mise en œuvre du PDCT-AC et se sont félicités du partenariat exemplaire entre la CEEAC et la CEMAC.

La troisième réunion du COS a été suivie de la deuxième réunion du Comité Ministériel de suivi (CMS) le 22 juin 2007 avec la participation du ministre des travaux publics du Cameroun qui en est le président, le ministre des transports, de l'aviation civile et du tourisme de la république Gabonaise en qualité de Vice-président et les représentants des deux autres membres du Comité, à savoir le ministre de l'équipement et des travaux publics du Congo et le ministre des transports et des voies de communications de la République Démocratique du Congo. Ils étaient assistés des membres du COS et ont également été associés à cette réunion, les ministres membres du bureau de la Coordination Régionale du NEPAD pour l'Afrique Centrale et le Commissaire chargé des Infrastructures et de l'Energie de la Commission de l'Union Africaine. Après avoir recommandé l'adoption par la conférence des ministres, du rapport de l'étude de priorisation des projets du PDCT-AC et de la première tranche des projets prioritaires, le CMS a également instruit le COS à réfléchir sur l'élaboration d'une vision globale d'intégration du réseau ferroviaire en Afrique Centrale et sur l'harmonisation des normes techniques communes pour la réalisation des tronçons routiers retenus dans le Réseau Routier Consensuel. Enfin, le CMS a adopté la feuille de route de mise en œuvre du PDCT-AC et a demandé que la préparation de la table ronde des bailleurs de fonds soit parrainée par le NEPAD et la BAD et que cette réunion soit élargie aux ministres en charge des finances, de la planification et de la programmation du développement.

(suite P. 5)

## ACTIVITES SECTORIELLES

### TIC & lutte contre le chômage: lancement du projet e-Emploi à Brazzaville



Première séance de formation des jeunes chercheurs d'emploi

L'accès à l'information est un élément déterminant dans la croissance économique et le processus de lutte contre la pauvreté. Aujourd'hui, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) peuvent non seulement contribuer à la croissance économique générale mais aussi à la croissance relative en faveur des plus démunis. L'utilisation des TIC permet non seulement un meilleur accès à l'information pour le développement mais constitue également un vecteur puissant d'amélioration des conditions de vie des pauvres notamment les personnes à la recherche d'un emploi.

L'Afrique centrale, sous-région qui enregistre depuis près de 3 ans d'excellentes performances économiques, se trouve malheureusement être la moins connectée d'Afrique avec des coûts d'accès aux TIC très élevés pour les jeunes diplômés chercheurs d'emplois. Ces coûts élevés d'accès aux TIC constituent à n'en point douter, un facteur de marginalisation pour les jeunes d'Afrique Centrale, car il leur est difficile d'obtenir des informations sur les nombreuses offres d'emploi publiées sur Internet par les entreprises et les organisations internationales.

Face à cette situation, le Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale de la CEA, le PNUD, Représentation du Congo et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de la République du Congo ont procédé le 22 mai 2007 à Brazzaville, au lancement officiel du projet conjoint dénommé *e-Emploi*.

Le projet *e-Emploi*, financé à hauteur de \$25,000 par la CEA pour la phase pilote qui durera 12 mois, a pour but d'utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication pour lutter contre le chômage et la pauvreté des jeunes. Plus spécifiquement, le projet offrira aux jeunes diplômés d'une part une formation complémentaire en techniques de recherche d'emploi, en élaboration de profil professionnel, en préparation des entretiens d'embauche et d'autre

part, la possibilité d'effectuer de la recherche d'emploi en ligne. Pour cela, un centre multimédia connecté sur Internet a été inauguré. De plus, une équipe de 3 spécialistes en technique de recherche d'emploi a été affectée au projet pour l'encadrement d'une centaine de jeunes sélectionnés sur la base d'un appel à candidature par l'Office National de l'Emploi et de la Main d'œuvre du Congo (ONEMO) qui sera chargée de l'animation du projet.

Toutefois, les TIC ne sont pas une panacée et ne suffiront pas pour sortir le jeune diplômé du chômage et de la pauvreté. Elles doivent être accompagnées de mesures complémentaires telle la création d'emploi dans les secteurs productifs de l'économie afin de lier véritablement la croissance économique et une bonne redistribution des revenus.

*(Suite de la page 4)*

L'évènement a été clôturé par la deuxième conférence des ministres de l'Afrique Centrale en charge des transports et des travaux publics le 22 juin 2007. Les ministres après s'être félicités de l'étroite collaboration entre la CEEAC et la CEMAC dans la conduite de la mise en œuvre du PDCT-AC, les ont exhorté à poursuivre dans cette direction. Ils ont décidé que le rapport final de l'étude de priorisation qu'ils viennent d'adopter devienne la référence communautaire et nationale pour le développement des programmes consensuels des infrastructures de transport dans la CEEAC et la CEMAC. Les ministres se sont engagés à œuvrer pour la création dans tous les Etats, des Comités Nationaux de Suivi du Plan et à instruire les administrations compétentes à fournir toutes les informations nécessaires à la poursuite du processus de sa mise en œuvre et au développement du Système d'Information Géographique qui sera mis en ligne dans son format actuel. De même, **ils ont adopté la liste des 55 projets de la première tranche prioritaire** et ont demandé que la BDEAC entreprenne, au nom de la conférence, une démarche officielle auprès du président de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin qu'il accepte que son institution parraine l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds.

Enfin, l'élément essentiel de la feuille de route reste la préparation et la tenue de la table ronde des bailleurs de fonds prévue pour le mois de juin 2008 en association avec la BAD et l'Union Africaine. Cette réunion à laquelle prendront part également les ministres de l'Afrique centrale en charge des finances, de la planification et de la programmation du développement constituera une plateforme qui permettra aux partenaires au développement d'exprimer leur intérêt et définir les modalités de financement du PDCT-AC.

**ACTIVITES SECTORIELLES****Rôle des institutions traditionnelles dans la bonne gouvernance**

Un atelier sur le renforcement des institutions de gouvernance s'est tenu le 28 juin 2007 à Douala (Cameroun) sur le thème « *Pertinence du rôle des institutions traditionnelles dans la promotion de la bonne gouvernance* ». Cet atelier, organisé par le Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA/BSR-AC) en coopération avec la Division de la Gouvernance et de l'Administration Publique (DGAP) de la CEA, répondait à une des recommandations du Forum de Développement pour l'Afrique (ADF IV) tenu à Addis Abéba en octobre 2004, et qui avait traité entre autres questions majeures du rôle des systèmes traditionnels de gouvernance dans l'Etat moderne. Cette recommandation demandait à la CEA de développer un projet d'analyse des systèmes traditionnels, y compris leurs modèles de prise de décisions consensuelles, comme base de définition de leur futur rôle dans la réalisation d'une bonne gouvernance en Afrique. A cet effet, des acteurs de la société civile, des représentants des administrations camerounaises du Plan et de l'Administration Territoriale et des universitaires participants à cet événement, ont travaillé d'une part sur l'analyse et l'enrichissement des résultats empiriques d'une étude de cas portant sur quelques institutions traditionnelles d'Afrique Centrale, afin d'avoir à terme un champ de vision plus représentatif du rôle réel ou potentiel que peuvent jouer les dites institutions dans la sous-région, et d'autre part sur la définition du cadre optimal de mise en synergie de leur action avec celle de l'Etat moderne.

L'analyse de la problématique posée dans l'étude portant sur le thème « *Evaluation prospective de la pertinence et de l'optimisation du rôle des institutions traditionnelles en Afrique centrale* », a été articulée autour de trois axes de recherche. Le premier axe sur la définition d'une typologie exploratoire permettant d'identifier et de classer les différentes formes de gouvernance traditionnelle, a effectivement montré qu'il y avait en Afrique centrale (au Cameroun et en RCA en particulier), une diversité d'organisations du pouvoir qu'on peut modéliser à partir d'une distinction binaire en systèmes décentralisés (Beti ou Maka du Cameroun, Gbaya de RCA) et systèmes centralisés (Sultanats et Lamidats foubé, mandara, Kotoko du Nord/Cameroun, principautés Dande de l'Est de la RCA, chefferies Bamileke et Bamenda, au sud-ouest

du Cameroun, chefferies Banda du centre de la RCA). Le second axe de recherche, consacré aux domaines potentiels d'action des institutions traditionnelles (en tant que gouvernances coutumières) dans la régulation des Etats et des sociétés, a montré comment les collectivités coutumières intervenaient ou pouvaient intervenir dans différents domaines d'action dans les pays d'Afrique centrale, à travers un examen des situations du Cameroun et de la RCA. Si les capacités de contrôle de ces institutions traditionnelles pouvaient en renforcer le pouvoir de nuisance, il est toutefois apparu que ce potentiel de déstabilisation des collectivités coutumières pouvait aussi être reconverti en force stabilisatrice (cas des conflits et sorties de conflit entre Arabes Choa et Kotoko dans l'extrême nord du Cameroun). Par ailleurs, les institutions coutumières peuvent également jouer un rôle dans la régulation de la paix à travers la gestion des conflits identitaires, politiques, fonciers ou ceux relatifs à d'autres ressources. Quant au troisième axe de recherche ayant trait à la manière d'associer les collectivités traditionnelles à une gouvernance intégrée, il a été question de l'intégration des collectivités coutumières à une gouvernance stable et durable à travers les concepts de nouveau pacte républicain avec entre autres la reconnaissance d'une république de la diversité et d'une démocratie de la proximité.

Au terme de leurs travaux, les participants ont unanimement apprécié la qualité de l'étude présentée. Toutefois, ils ont souligné la nécessité de renforcer par différents éléments empiriques la perspective choisie d'une gouvernance en synergie. Il s'agira notamment d'intégrer les questions de valeurs et les questions de statut personnel en lien avec les rapports sociaux de genre, d'élargir et d'approfondir le travail dans la direction d'une gouvernance de la complexité et de l'inculturation, basée sur une refondation normative, procédurale et institutionnelle des rapports Etat - Collectivités locales - Citoyens. Par ailleurs, un cadre d'analyse extensible à toute l'Afrique centrale définirait les contours d'une gouvernance politique, économique, sociale et culturelle appropriée et acclimatée, ouverte à une organisation constructive des institutions traditionnelles et à une collaboration avec les Etats modernes, pour une plus grande stabilisation des Etats et la gestion des conflits, la régulation de la paix, la décentralisation et le développement local.

## INTEGRATION REGIONALE

### De l'intégration physique de l'espace Afrique Centrale: *cas des infrastructures de transport*

L'aménagement des espaces physiques régionaux constitue un des piliers de la stratégie définie par le Traité d'Abuja et en même temps le plus grand défi auquel les institutions d'intégration d'Afrique centrale sont confrontées. Les infrastructures font partie des domaines prioritaires dans lesquels la CEMAC et la CEEAC ont reçu mandat de coordonner les politiques sectorielles nationales, d'adopter et de mettre en œuvre une stratégie et des actions communes. La CEEAC a été désignée comme institution pilote pour la mise en œuvre du Plan d'Action à Court Terme –PACT- des infrastructures NEPAD/Afrique Centrale. Ce plan comprend 27 projets dont 14 ont été retenus comme prioritaires aux fins de requête de financement auprès des partenaires au développement. Ces 14 projets portent essentiellement sur les transports et l'énergie.

En ce qui concerne les transports, l'état d'enclavement ou d'insularité de plusieurs Etats membres, la prédominance des forêts denses, l'importance du réseau hydrographique et la très faible connexion des réseaux nationaux constituent autant d'obstacles au processus de développement, à l'édification du marché régional et à la mobilité des facteurs. Le secteur des transports participe à peine pour 5 à 10% à la formation du PIB régional.

Les données relatives au réseau routier illustrent bien l'ampleur du défi à relever. Les routes bitumées représentent seulement 15 % des 147 314 km, et la densité routière est la plus faible du continent africain (0,3 km/100 km<sup>2</sup>). A l'exception de l'axe Kigali-Bujumbura, et plus récemment Yaoundé-Libreville (2004) les autres capitales régionales ne sont pas encore entièrement reliées entre elles, dans un espace où 80% du transport des personnes et des biens se fait par voie terrestre. Le coût du transport-transit représente dans certains Etats membres 40 à 70 % des prix de revient des produits. Le secteur du transport aérien souffre d'une inadéquation des équipements et de la vétusté du parc d'aéronefs existant, d'une concurrence très limitée qui renchérit les coûts et d'une qualité déficiente des services (faible fiabilité des programmations). Le transport par voies d'eaux intérieu-

res qui constitue un levier important pour le désenclavement de l'espace régional, offre potentiellement une alternative crédible et des possibilités naturelles d'intégration physique en raison de l'importance du réseau hydrographique. Il a toutefois été fortement handicapé au cours des dix (10) dernières années par les situations de crise et les problèmes d'insécurité auxquels fait face la région, le manque d'entretien des voies navigables et les faibles capacités des entreprises de transport fluvial.

Des efforts substantiels ont néanmoins été déployés tant au niveau des Etats qu'à celui des communautés régionales. La coopération avec l'Union Européenne a permis de mobiliser les ressources nécessaires aux tronçons manquants sur les axes Douala-Bangui et Douala-Ndjaména. Les infrastructures de transport figurent en bonne place dans les programmes de reconstruction des Etats en situation de post-conflit, avec 25 % à 40 % des investissements publics. La CEMAC et la CEEAC ont par ailleurs élaboré des politiques et stratégies de développement des transports, avec comme composante majeure un réseau routier intégrateur incluant les tronçons manquants de la route transafricaine et le développement de corridors et couloirs de transit.

La similitude des objectifs des deux communautés a permis l'adoption en 2004 du Plan directeur consensuel des Transports en Afrique centrale PDCT-AC qui inclut d'office les 14 projets prioritaires du Plan d'Action à Court Terme du NEPAD. Au cours de l'exercice 2006, le PDCT a fait l'objet d'un exercice de priorisation des projets, ainsi qu'une première mission conjointe de sensibilisation CEMAC-CEEAC-CEA auprès des bailleurs de fonds potentiels. Sur un total de 299 projets, 152 ont été classés de « première priorité », dont 64 ont déjà fait l'objet d'une estimation des coûts financiers. Le rapport de priorisation du PDCT-AC a été validé par les experts à Libreville en avril 2007. Cependant, l'adoption de ce rapport devra être assortie d'un plan d'action régional et d'une programmation de sa mise en œuvre, en symbiose avec les actions du NEPAD, notamment pour la mobilisation des ressources.

